

CONTRAT D'ENGAGEMENT DANS LA RESERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE
--

Entre :

La Ville de Melun, représentée par Son Maire, Président de l'agglomération Melun Val de Seine, Monsieur Louis VOGEL,
Hôtel de Ville de Melun 77000 MELUN

Et :

M. ou Mme (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Profession et adresse de l'employeur :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Article 1 : Objet de la mission

Le ou la soussigné(e) sollicite son engagement en tant que bénévole à la réserve communale de sécurité civile de la commune de Melun.

Il reconnaît avoir pris connaissance des missions de la réserve et accepter son règlement intérieur.

En cas de sinistre il s'engage, sauf cas de force majeure, et sous réserve de l'accord de son employeur durant son temps de travail, à répondre à toute mobilisation par le Maire ou son représentant.

Article 2 : Obligations des parties

Le volontaire s'engage, dans la limite de son temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve. Il se conforme à toutes les dispositions du règlement intérieur.

Article 3 : Assurances

La Ville de Melun garantit en responsabilité civile les éventuels dommages que pourrait subir le bénévole durant l'exercice de ses missions.

La Ville de Melun garantit au même titre les dommages que le bénévole pourrait causer à autrui dans l'exercice de ses missions.

Article 4 : Date d'effet, durée de la convention

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature et durant toute la mission du bénévole. La durée de cet engagement est fixée à un an. Il est renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de cinq ans. L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du Maire.

Fait à Melun en trois exemplaires, le

Le Maire,
Le Président de l'agglomération Melun Val de Seine

Le bénévole,

Louis VOGEL

(Prénom + nom)